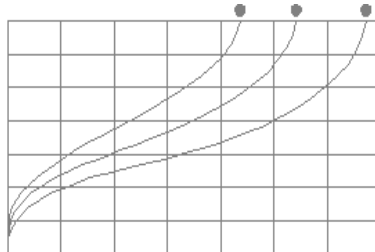


Jean COMTE



■■■ DOSSIER SUCCESSORAL

Informations générales

Actif net successoral

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Droits de succession de Quentin COMTE

Droits de succession de Elodie COMTE

Droits de succession de Paule COMTE

Récapitulatif de la fiscalité



Situation familiale

Monsieur Jean COMTE, vous êtes marié sous le régime de la séparation de biens. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 3 personnes sont appelées à votre succession.

- Quentin COMTE (Enfant légitime)
- Elodie COMTE (Enfant légitime)
- Paule COMTE (Conjoint)

Disposition en faveur du conjoint

Madame Paule COMTE, vous bénéficiez d'une donation au dernier vivant.

Parmi les 3 possibilités (Totalité quotité dispo. en PP., 1/4 PP + 3/4 usufruit, Totalité en usufruit.), vous avez choisi : Totalité en usufruit..

Donations antérieures ou legs

Type de donation/legs	Usufruit		Nue propriété		Pleine propriété		Droits payés
	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	Assiette civile	Assiette fiscale	
Quentin COMTE							
Donation-partage (1) du 22-12-2009			800 000	120 000			
			800 000	120 000			
Elodie COMTE							
Donation-partage (1) du 22-12-2009			800 000	120 000			
			800 000	120 000			
Total des donations			1 600 000	240 000			
Total des legs							

(Montants exprimés en euros)

(1) : Dans le cadre des articles 787 B et C du CGI.

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	300 000			300 000
Immobilier de rapport	300 000			300 000
Foncier				
Valeurs mobilières	200 000			200 000
Liquidités	32 000			32 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation				
Participations entreprises	1 200 000			1 200 000
Emprunts				
Dettes				
Impôts		13 336		-13 336
Meubles meublants	30 000			30 000
Divers			1 500	-1 500
Reprises & récompenses				
	2 062 000	13 336	1 500	2 047 164

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

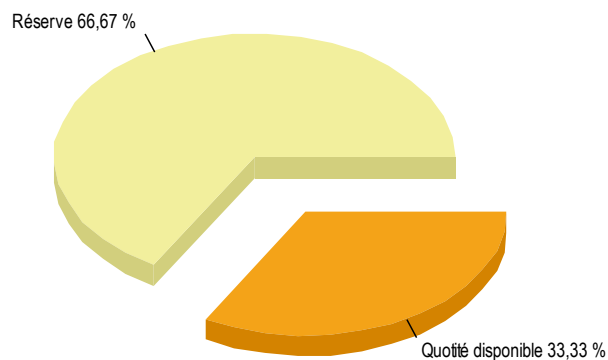
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

Les biens démembres, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en **usufruit**, soit en **nue-propiété**, sont taxés sur leur valeur fiscale. Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.



Libellés	Montants
Actif net successoral	2 047 164
Donations antérieures (revalorisées)	1 600 000
Actif net + donations antérieures revalorisées	3 647 164
Valeur de la réserve	2 431 443
Valeur de la quotité disponible	1 215 721

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RESERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

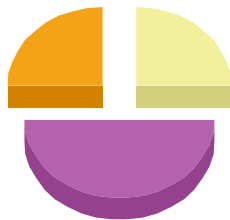


Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Quentin COMTE	511 791	93 314	50.00 %
Elodie COMTE	511 791	93 314	50.00 %
Paule COMTE	1 023 582		
	2 047 164	186 628	

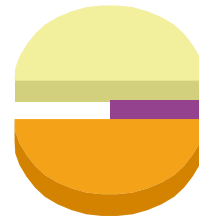
(Montants exprimés en euros)

Assiette fiscale



Quentin COMTE 25 % Elodie COMTE 25 % Paule COMTE 50 %

Droits



Quentin COMTE 50 % Elodie COMTE 50 % Paule COMTE 0 %



Quentin COMTE

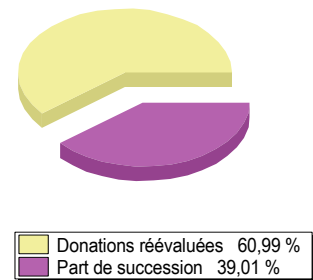
Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 12-07-1973
Age : 36 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	511 791 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
<hr/>		
Assiette fiscale	:	511 791 €
Abattement restant	:	-36 359 €
<hr/>		
Montant soumis aux droits	:	475 432 €
Droits à payer (*)	:	93 314 €

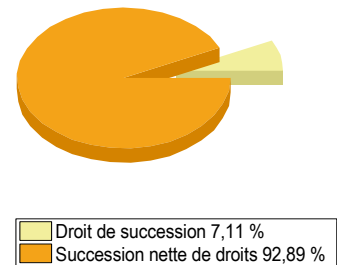
Mode de transmission



Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	800 000 €
Legs	:	€
Part de succession	:	511 791 €
Assurance-vie	:	€
<hr/>		
Total reçu le jour du décès	:	1 311 791 €

Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Elodie COMTE

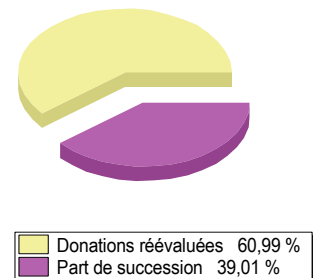
Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 05-05-1979
Age : 30 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	511 791 €
Legs	:	€
Assurance-vie non exonérée	:	€
Exonération	:	€
<hr/>		
Assiette fiscale	:	511 791 €
Abattement restant	:	-36 359 €
<hr/>		
Montant soumis aux droits	:	475 432 €
Droits à payer (*)	:	93 314 €

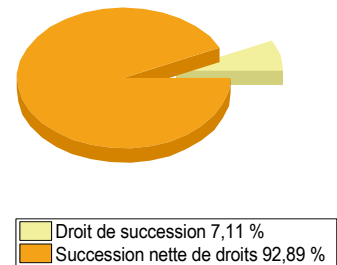
Mode de transmission



Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:	800 000 €
Legs	:	€
Part de succession	:	511 791 €
Assurance-vie	:	€
<hr/>		
Total reçu le jour du décès	:	1 311 791 €

Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Paule COMTE

Lien de parenté : Conjoint
Date de naissance : 12-05-1950
Age : 59 ans

Donation / Convention matrimoniale

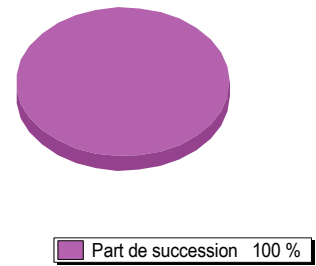
Type de donation	Usufruit	Nue propriété	Pleine propriété
Totalité en usufruit.	2 047 164		



Calcul des droits de succession

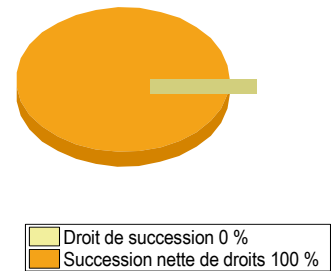
Aspect fiscal	
Part de succession	: 1 023 582 €
Legs	: €
Assurance-vie non exonérée	: €
Exonération	: €
Assiette fiscale	: 1 023 582 €
Abattement restant	: -1 023 582 €
Montant soumis aux droits	: €
Droits à payer (*)	: €

Mode de transmission



Aspect patrimonial	
Donations réévaluées	: €
Legs	: €
Part de succession	: 1 023 582 €
Assurance-vie	: €
Total reçu le jour du décès	: 1 023 582 €

Imposition réelle au jour du décès



(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > *Récapitulatif de la fiscalité*

Droits de donation payés	:	0	€
Droits de succession (*)	:	186 629	€
Total	:	<u>186 629</u>	€

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.